

ART. 1  
AMA

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 1

Modifier l'article 1 du projet de loi en ajoutant les mots « avec diligence et bonne foi » après le mot « négociation. »

Rejet  
PK

ART 20  
AM B

Projet de loi n° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques

AMENDEMENT

Article 20

Modifier l'article par le remplacement de « 45 » par « 90 ».

Rejeté

Art. 21  
AmC

**Projet de loi n° 127**

**Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques**

**AMENDEMENT**

Article 21

Modifier l'article par le remplacement de « 15 » par « 30 ».

Rejeté

Projet de loi n° 127

Art. 24  
Aw-D

**Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.**

**AMENDEMENT**

Article 24

Modifier l'article par le remplacement, après les mots « À défaut d'entente », des mots « le ministre du Travail » par les mots « le juge en chef de la Cour supérieure ».

Rejets  
etc

Art. 24  
Am E

**PROJET DE LOI N° 127**

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques

**AMENDEMENT**

Article 24

Modifier l'article par le remplacement, après les mots « ministre du Travail », des mots « ou le juge en chef de la Cour supérieure ».

Rejeté

Art. 28  
Ann F

Projet de loi n° 127

**Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques**

**AMENDEMENT**

Article 28

Modifier l'article 28 du projet de loi par le remplacement des mots « . Toutefois, la modification, directement ou indirectement, du régime de négociation applicable aux salariés est réputée ne pas constituer une telle condition de travail. » par les mots suivants :

« , y compris le régime de négociation qui leur est applicable, ainsi que les modalités de leur retour au travail. »

*Rejeté*